Boulevard urbain lemandé par la Ville rejeté Sud: le sursi

attendant une décision au fond. Une "victoire" pour la Métropole qui défend cette rocade urbaine à 50 M€. La cour administrative d'appel a rejeté la requête de la Ville, qui demandait la suspension du projet en

autre décision en appel. toire" à l'annonce de la décision mercredi, d'une première "vicquête de la Ville de Marseille du projet dans l'attente d'une qui demandait une suspension tive. Cette dernière rejette la re de la cour d'appel administranées, la Métropole s'est réjouie, le projet s'enlise depuis des an-L2, de l'échangeur Florian (10°) bain sud (Bus) doit prolonger la jusqu'à la Pointe-Rouge (8°). Si de droite, et la Ville, de fer entre la Métropole, u centre d'un bras de gauche, le Boulevard ur-

Le 7 mai dernier, le tribunal administratif avait estimé "nulle et non avenue" une délibération du conseil municipal attaquant la déclaration d'utilité publique du projet et qui actait donc le refus de mettre à la disposition de la Métropole certaines parcelles municipales situées sur le tracé. Une décision qui doit cependant faire l'objet d'un nouvel examen par la cour administrative d'appel, l'an prochain. Mais en attendant donc, pas de délai pour le Bus, "la commune de



Le Boulevard urbain sud doit prolonger la L2, de l'échangeur Florian (10°) jusqu'à la Pointe-Rouge (8°). / PHOTO ARCHIVES GEORGES ROBERT

Marseille n'étant pas fondée à demander le sursis à exécution du jugement", selon la cour. "Le me réjouis que la cour ait

"Je me réjouis que la cour ait confirmé notre vision, s'est félicitée par communiqué la présidente (DVD) de la Métropole, Martine Vassal. Nous ne devons plus attendre pour achever cet

axe de circulation essentiel. Qui facilitera la vie quotidienne des Marseillais, en connectant les quartiers Sud et Est."

Fervent défenseur du projet, Lionel Royer-Perreaut (Ren.) estime pour sa part que cette décision doit conduire "la Ville et Benoît Payan à accepter qu'il a juri-

2

Nous ne devons plus attendre pour achever cet axe de circulation essentiel. Qui facilitera la vie quotidienne des Marseillais, en connectant les quartiers Sud et Est., MARTINE VASSAL

diquement tort" dans ce dostuées sier. "Nous en sommes à la troilisée sième décision qui déboute la du B municipalité. Elle ne peut plus être s'entêter dans des procédures dilatoires, reprend l'ancien maire, latoires, reprend l'ancien maire, cet aménagement, plébiscité par tatioiles habitants du secteur. J'ap-

pelle chacun à sortir par le haut de cette situation de blocage." Pour l'élu, un "compromis" entre la Ville et la Métropole pourrait prendre la forme d'une "trêmie souterraine" permettant de préserver les jardins familiaux et le parc de la Mathilde (9°), îlots de verdure ardemment défendus par la municipalité. Quitte à faire encore grimper le budget du Boulevard, déjà chiffré à plus de 50 millions d'euros.

La décision de la cour administrative d'appel semble ouvrir la voie à l'exécution de la rocade urbaine. "Le rond-point au niveau du boulevard de la Gaye (9°) doit pouvoir être réalisé dès 2025, veut croire Lionel Royer-Perreaut. Pour le reste, les études techniques ont été effectuées, y compris sur la fin végétalisée du tracé. Mais l'ensemble du Boulevard urbain sud devra être réalisé lors du prochain mandat municipal."

Contactée, la Ville de Marseille n'a pas donné suite à nos sollicitations